



Mésaventure location appartement vacances d'hiver

Par **franois7469**, le **06/03/2015** à **17:44**

Bonjour, nous avions réserver un appartement pour nos vacances d'hiver du 07 au 14/03/2015, suite à la maladie de mon épouse nous nous sommes désister 1 mois et demi avant cette date, nous avions verser un [faq/398-acompte-et-arrhes-difference-et-remboursement acompte] de 200 euros. Nous avons reçu le bail que je n'ai pas retourner car nous nous étions désisté par mail. Après 2 mails envoyés au propriétaire et sans réponses, je lui ai adressé un recommandé 30 jours avant la date du séjour. Aujourd'hui le 06/03/15 je reçois enfin un mail me disant que je le site:" Monsieur, Vous m'avez "embrayé" avec un recommandé ce qui n'est pas fort sympathique, même si légal...

Je suis désolé de ce qui vous arrive mais je ne vous rembourserai pas.

Cordialement".

Que puis-je faire face à une telle méchanceté et ingratitude.

Merci beaucoup.

Cordialement.

Mr xxxxxxxx.F

Par **Lag0**, le **06/03/2015** à **18:12**

Bonjour,

Difficile à voir si vous aviez versé un acompte ou des arrhes.

Si c'était un acompte, non seulement vous ne pouvez prétendre au remboursement, mais le loueur pourrait vous obliger à régler le solde.

Si c'étaient des arrhes, vous ne pouvez pas non plus prétendre au remboursement, mais le loueur ne peut pas exiger le solde.